

Fluctuat...Fluctuat...mais jusqu'à quand ???

En février 2016, SUD a adressé un courrier au Président du CCAS dans lequel nous l'alertions sur la légalité et l'inefficacité de la solution retenue pour assurer la conduite du CCAS. Cette lettre est restée sans réponse (voir au verso).

Nous sommes en juillet 2018, les problèmes de fonctionnement du CCAS évoqués dans ce courrier sont plus que jamais d'actualité et produisent les effets négatifs que nous avions pressentis : tendances des services à fonctionner en autarcie, accumulation des dysfonctionnements dans les services avec des conséquences sur la qualité du service rendu aux usagers et sur les conditions de travail.

Le Président du CCAS n'a pas daigné répondre à notre interpellation marquant par la même son mépris à l'égard du personnel du CCAS et de ses représentants.

Nous renouvelons la demande d'une direction affectée uniquement à la conduite du CCAS et à la mise en œuvre des projets sociaux décidés par le conseil d'administration du CCAS, tout simplement parce que l'expérience montre que cela est incontournable et d'autre part parce que tout simplement la loi l'impose.

Le CCAS ne mérite pas d'être une activité annexe d'une direction du Capitole ou d'ailleurs.

L'organisation actuelle est défailante. Les dysfonctionnements mobilisent les énergies. Et en absence d'un réel pouvoir de décision sur site les décisions ne se prennent pas ou lorsqu'elles se prennent cela prend un temps infini. La fonction de secrétaire général créée pour pallier à l'absence de la direction est sans pouvoir.

Au quotidien, il y a des problématiques sur les services qui nécessitent d'être prises rapidement en compte et qu'il faut prendre à bras le corps. Encore faut-il avoir le pouvoir de décision. Ce n'est pas la même chose d'être au Capitole que d'être au quotidien au contact de la réalité des services du CCAS...

Les directions de service se sentent abandonnées parfois désemparées ou prennent des décisions unilatérales qui ont des conséquences sur les conditions de travail des agents et le service rendu.

L'absence du pouvoir sur place, permet toutes les manœuvres de contournement ou des tentatives de prises de pouvoir. Cela est bien réel pour certaines directions voir même coordinations de secteur. En

clair, chacun tire la couverture à soi et tend à défendre ou élargir son pré carré au besoin en débinant le collègue. Le risque d'épuisement lié en partie à ce dysfonctionnement de la chaîne de décision est réel de la Secrétaire Générale en passant par le DRH et l'ensemble des personnels. Ces problèmes rencontrés existent depuis longtemps au CCAS et chaque jour qui passe dans ces conditions affaiblit encore l'institution.

Le CCAS de Toulouse est un des plus grands CCAS de France qui s'est considérablement développé jusque dans les années 80. Depuis en matière de développement d'objets sociaux il ne développe plus grand-chose voire rien... On se contente de gérer vaille que vaille... une urgence chassant l'autre usant au passage ceux qui y sont confrontés en particulier les cadres intermédiaires et les agents des services. Il n'y a pas d'anticipation, pas de vision, pas de projets.

Nous avons pu constater que certains administrateurs étaient concernés et nous les encourageons à poursuivre leurs efforts et interventions dans la marche du CCAS. Pour nous, Il y a un manque certain de volonté politique de développer l'action sociale de la ville de Toulouse à travers le CCAS.

Nous demandons la présence de l'actuelle direction en continu au CCAS pour s'occuper uniquement des affaires du CCAS. Dans la mesure où cela ne serait pas possible, il est nécessaire de recruter une nouvelle direction compétente dans le domaine social, respectueuse de l'institution, du personnel et du service public qui dispose du pouvoir d'agir sur la marche des services du CCAS.

Pré carré ???....Exemple des services hospitaliers placés sous la responsabilité du CCAS hors CTMR.

Les directions de ces services ont toujours contesté l'autorité de la direction du CCAS et jouent leur partition en aparté. C'est la raison pour laquelle nous demandons la centralisation des instances (Comité Technique et CHSCT) pour éviter la constitution de châteaux forts où les petits hobereaux vont jusqu'à faire croire aux agents qu'ils ne sont pas des agents du CCAS placés sous la responsabilité de la direction du CCAS. Cela permettrait de mettre de la transparence dans le fonctionnement de ces services, d'associer la direction du CCAS à la marche de ces services et de libérer les représentants du personnel de l'emprise des directions locales.

Toulouse 26 Février 2016

A Mr Moudenc Président du CCAS

Objet : Dysfonctionnement de la Direction du CCAS

Monsieur,

La précédente municipalité a supprimé le poste de Directeur du CCAS de Toulouse et a attribué cette fonction au Directeur Général Adjoint du « développement social et solidarité » de la mairie.

Pour seconder le Directeur dans la mise en œuvre de la politique sociale définie par le Conseil d'Administration et pour exercer les décisions de l'autorité territoriale, un Secrétaire Général a été recruté pour le CCAS qui n'a qu'un pouvoir d'exécution.

Cette architecture semble peu adaptée car, d'une part, elle est en dehors du cadre légal et d'autre part elle est inopérante. Peu adaptée, en effet, car le CCAS dispose de la qualité d'Etablissement Public Administratif. Il a sa propre personnalité juridique distincte de celle de la commune.

Pour référence on peut citer l'arrêt Anglade du Conseil d'Etat du 25 février 1998 qui a rappelé le principe de l'autonomie du CCAS et l'absence de lien fonctionnel et hiérarchique entre le personnel ville et le personnel CCAS. Le Conseil d'Etat a condamné toute pratique de fusion des personnels, comme celle de placer le Directeur du CCAS dans l'organigramme de la ville et, de ce fait, sous l'autorité du Directeur Général des Services.

L'actuelle municipalité a conservé cette architecture en ajoutant, de surcroît, une strate dans l'organigramme puisque l'ancienne Direction Générale Adjointe est devenue une sous-direction de la Direction Générale déléguée à la Solidarité, à l'Education et aux Sports.

Cette architecture est également inopérante car le CCAS est une collectivité territoriale très importante dont l'effectif est supérieur à de nombreux conseils départementaux : 1400 agents travaillent dans 46 établissements et services. Son budget s'élève à 72,9 millions d'euros.

Or, l'absence de direction sur le site entraîne bon nombre de dysfonctionnement que la seule présence du Secrétaire Général ne peut palier : le CCAS nécessite des prises de décisions quotidiennes. La direction du CCAS est désincarnée et invisible pour les partenaires car peu ou pas représentée.

Symboliquement et pratiquement, tous les agents peuvent voir un bureau de direction vide de présence, de dossiers....

Cette multiplication des strates aboutit aussi à des dysfonctionnements importants en interne, la moindre initiative des Agents de Catégorie B et C les amène à devoir en amont coordonner les hiérarchies.

En conséquence, nous vous proposons une mesure simple, celle de rétablir un poste de Directeur au CCAS de Toulouse, sans autre mission au sein de la mairie, présent à temps plein au CCAS, afin de retrouver une situation conforme au cadre légal et efficace pour mener à bien les missions de service public portées par les agents.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.